

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION  
POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES  
SOU MIS AU CONTROLE DE LEGALITE  
OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION  
AU REPRESENTANT DE L'ÉTAT**

**CHANGEMENT D'OPERATEUR EXPLOITANT LE DISPOSITIF DE TRANSMISSION DES ACTES PAR VOIE  
ELECTRONIQUE**

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 30 janvier 2017 signée entre :

- 1) la Préfecture de l'Eure représentée par le préfet, ci-après désignée : le « représentant de l'État ».
- 2) et la Communauté de communes Roumois Seine, représentée par son Président, agissant en vertu d'une délibération du 26 septembre 2022, ci-après désignée : la « collectivité ».

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet avenant a pour objet de prendre en compte le changement de dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

**DISPOSITIF :**

Les parties à la convention initiale décident de lui apporter les modifications suivantes :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>**

L'article 2.1 de la convention susvisée est modifié comme suit :

« ARTICLE 2.1 – L'opérateur de transmission et son dispositif

« Pour recourir à la transmission électronique, la collectivité s'engage à utiliser le dispositif suivant : @ct'Eure . Celui-ci a fait l'objet d'une homologation le 20 décembre 2011 par le ministère de l'Intérieur.

Le département de l'Eure chargée de l'exploitation du dispositif homologué, désignée ci-après « opérateur de transmission » est chargé de la transmission électronique des actes de la collectivité, en vertu d'un marché signé le 26 septembre 2022. »

**ARTICLE 2**

Toutes les autres stipulations de la convention initiale restent inchangées.

**ARTICLE 3**

Le présent avenant prend effet à compter du 26 septembre 2022.

Fait à Evreux,  
Le \_\_\_\_\_,  
En deux exemplaires originaux.

LE PREFET,

et à Bourg Achard,  
Le 26 septembre 2022,

LE PRESIDENT  
M. Vincent MARTIN